

Journée annuelle du réseau vaudois contre la violence domestique

HES – 26 janvier 2017

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE



# ENFANTS EXPOSÉS AUX VIOLENCES CONJUGALES

- 6'613 situations suivies par le SPJ en 2015
- 2'317 situations nouvelles, dont:
- 417 au motif principal « violence conjugale »
  - 224 rapports de police valant signalement
  - 159 signalements d'une autre provenance
  - 13 mandats d'autorité judiciaire
  - 21 demandes d'aide
- 442 autres entrées au motif « violence conjugale »
  - 434 rapports de police ne valant pas signalement
  - 8 informations ne valant pas signalement
- 658 rapports de police au total

#### PROVENANCE DE CES SITUATIONS

- Les rapports de police
- Les signalements
- Demande d'aide d'un des parents victime de violence
- Les mandats du Tribunal d'arrondissement ou de la Justice de paix
- Au cours du suivi du SPJ

### APPRÉCIATION OU ÉVALUATION

- La fréquence, la gravité et le degré d'exposition de l'enfant
- L'impact sur l'enfant et les symptômes
- Les autres négligences ou maltraitances
- La reconnaissance de la violence et de ses conséquences sur l'enfant
- La capacité protectrice des parents

## APPRÉCIATION OU ÉVALUATION:

#### ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- Les risques de représailles
- La phase lune de miel
- Le déni
- La rétractation de la victime
- L'absence de symptôme chez l'enfant
- Les capacités éducatives des parents
- La promesse de séparation
- L'emprise
- La double victimisation

# L'ACTION SOCIO-ÉDUCATIVE

- Les mesures de protection pour l'enfant
- La mise en place de soins pour l'enfant
- Le travail sur la parentalité et les capacités protectrices des parents
- Le suivi d'un programme pour les personnes ayant recours à la violence
- L'orientation de la victime vers des structures de soutien et de protection
- L'indication d'un placement
- Le travail en réseau